Vœu déposé par la majorité municipale du 12^e arrondissement sur proposition des élu-e-s du groupe GENERATION.S relatif à la forte détérioration de la situation des différents acteurs associatifs et les mesures de soutien à mettre en œuvre

Considérant le renforcement des mesures sanitaires et la mise en place d'un confinement généralisé sur l'ensemble du territoire national pour endiguer l'évolution de cette crise sanitaire et son bilan humain déjà si lourd.

Considérant les conséquences sanitaires, sociales et économiques de la Covid, de cette nouvelle période de confinement, et plus particulièrement en terme de risques psychosociaux liées aux restrictions de déplacement, à l'isolement et la perte de vie sociale

Considérant que selon le Mouvement associatif concerne plus de 4000 associations employeurs menacées de disparaitre, 30.000 en risque de dépôt de bilan et que le nombre de création d'association devrait chuter à environ 40% en 2020.

Considérant la contribution essentielle des associations locales, par leur offre d'activités riches, plurielles et complémentaires pour la vitalité du tissu social territorial, dans une période d'augmentation fulgurante de la pauvreté.

Considérant que les associations de défense des droits défendent des personnes particulièrement impactées par la crise sanitaire actuelle et ont vu leur charge de travail accrue.

Considérant qu'avec cette nouvelle période de confinement ce sont presque deux tiers des associations, déjà fragilisées par le premier confinement, qui ont dû arrêter leur activité.

Considérant l'impact des mesures de confinement sur les activités associatives, en particulier les activités sportives et culturelles avec une baisse des inscriptions, depuis la rentrée de septembre, couplée à une forte augmentation des demandes de remboursement de la part des adhérent.e.s qui fragilisent encore plus leurs situations financières

Considérant que les associations ont investi pour adapter leurs pratiques, en développant autant que possible, une offre de pratique en ligne à leurs adhérents et répondre aux exigences sanitaires

Considérant que les associations culturelles ne bénéficient pas d'un plan d'aide spécifique et adapté pour faire face aux grandes difficultés financières qu'elles rencontrent dans la période menaçant pour beaucoup d'entre elles leur pérennité

Considérant que les annonces du Gouvernement d'un plan d'aide de 400 millions d'euros pour les associations sportives avec une reprise partielle envisagée courant décembre ne sont pas à la hauteur des enjeux et laissent de côté un nombre important d'acteurs associatifs, tout domaine d'activité confondu

C'est pourquoi le Conseil d'arrondissement du 12^{ème} émet en réponse à ces préoccupations le souhait :

- Qu'un élargissement des avantages fiscaux, notamment sur les côtisations, soit accessible au plus grand nombre de structure associative et que les modalités pour y avoir droit soient facilitées.
- Ainsi, que les déductions d'impôts de 75% et 66% soit accessibles aux autres associations que les organismes d'intérêt général ou reconnu d'utilité publique et les organismes d'aide aux personnes en difficulté par un assouplissement des dispositions législatives existantes
- Un accès facilité au fonds de solidarité et aux prêts garantis par l'État.
- Que soit également créé un fond stabilisation ouvert aux associations nonemployeuses, en complémentarité des dispositifs existants, pour intervenir en soutien au fonctionnement des associations locales. Ce fond pourrait être porté dans le cadre du Fonds de Développement pour la Vie Associative
- Enfin, qu'il soit porté une attention toute particulière à la situation des associations et examinées toutes les mesures de soutien exceptionnel qui pourraient s'avérer nécessaire, en acceptant notamment d'allonger les délais de réception de leurs demandes de subvention et en leur accordant un regard bienveillant.

Nous demandons à Madame la Maire de Paris d'interpeller Monsieur le Premier Ministre, Monsieur Bruno Le Maire ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur Jean-Michel Blanquer ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, Madame Roselyne Bachelot ministre de la Culture ainsi que Mme Elisabeth Moreno ministre déléguée à l'égalité femmes-hommes, à la diversité et à l'égalité des chances, pour qu'aucune association ne subisse davantage les conséquences de cette crise sanitaire et économique. La nécessité de faciliter et d'élargir les avantages fiscaux à destination de toutes les associations doivent être pris en compte lors des discussions en cours sur le Projet de loi finance 2021.